

REPRÉSENTER

- Être présent aux conseils de classe ou CVC ou CVL (suivre les indicateurs chauffage, isolation, labellisation E3D...)
- Organiser une réunion de CVC ou CVL entièrement dédiée au développement durable
- Participer à une mise à jour du règlement intérieur de l'établissement avec un paragraphe sur l'EDD
- Trouver un parrain de proximité éco-responsable (chercheur, agriculteur bio, association...) et être un interlocuteur pour ce parrain

COMMUNIQUER

- Informer sur les décisions, les actions, les projets
- Faire le lien entre les élèves et les projets des classes, des élèves, du CVC, CVL... (lieu d'affichage consacré au développement durable)
- Donner l'actualité (créer une lettre d'information)
- Sensibiliser les élèves et les familles (faire des campagnes de sensibilisation thématiques, organiser des expositions)

ÊTRE ÉCO-DÉLÉGUÉ

INITIER

- Proposer des actions (participer à l'organisation d'une journée développement durable – solidarité, marche verte...)
- Proposer des projets (lutte contre le gaspi, favoriser le tri, le recyclage...)
- Proposer des activités (mettre en place une activité liée à la biodiversité dans l'établissement – potager, nichoir, plantations)

TÉMOIGNER

- Garantir que les actions menées ont été réalisées
- Proposer des enquêtes et des évaluations
- Être le garant de la continuité et de la pérennité de ces initiatives en sensibilisant les nouveaux entrants au collège ou au lycée
- Renvoyer le questionnaire «bonnes pratiques» aux élus CAVL